

Cas de Covid-19 en entreprise La MSA vous conseille sur la conduite à tenir

En cas de suspicion de Covid-19, la MSA vous conseille sur les mesures à suivre. Elles sont indicatives : chaque employeur est libre de les adapter au contexte de son entreprise.

Préparer en amont la prise en charge d'un cas suspect d'infection

Désignez un ou plusieurs référents Covid-19

(professionnel de santé de l'entreprise, sauveteur secouriste au travail, autre salarié...) et formez-les aux risques Covid-19 (cf. annexe page 4).

Informez vos salariés de la conduite à tenir en cas de symptômes:

- ✓ rester chez soi et contacter son médecin traitant,
- ✓ en cas de présence dans l'entreprise, contacter le référent Covid-19.

Votre entreprise

référents un "kit Covid-19" composé de 2 masques chirurgicaux ou à défaut masques alternatifs de catégorie 1 (un pour le salarié présentant des symptômes et un pour le référent Covid-19) et un flacon de solution hydro-alcoolique.

Mettez à disposition du ou des

Préparez un questionnaire

d'identification des personnes ayant eu des contacts à risque avec un cas suspect (cf. annexe page 4).

Identifiez un local dédié à l'isolement :

il s'agit d'une pièce avec une fenêtre, identifiée par tous, en libre accès et suffisamment grande pour permettre de garder une distance raisonnable avec la personne symptomatique (au moins 8 m²).





<u>Cas de Covid-19 en entreprise</u> La MSA vous conseille sur la conduite à tenir



Identifier un cas suspect d'infection

Mobilisez le référent Covid-19 de l'entreprise pour une prise en charge en 3 temps si une personne présente un ou plusieurs des <u>symptômes</u> suivants :

- √ une sensation fiévreuse (froid/frissons),
- √ une toux, un mal de gorge, le nez qui coule,
- ✓ une difficulté à respirer ou sensation d'oppression dans la poitrine,
- √ une fatigue et des courbatures inexpliquées,
- ✓ un mal de tête en dehors d'une pathologie migraineuse connue,
- une perte ou diminution de l'odorat et/ou une perte ou trouble du goût.



1. Protégez le référent et les autres salariés :

- ✓ protégez le référent Covid-19, qui maintient la distance de sécurité, <u>se lave les</u> <u>mains</u> ou à défaut applique une solution hydro alcoolique et <u>utilise le</u> <u>masque</u> (de préférence masque chirurgical, à défaut masque de catégorie 1) fourni dans le "kit Covid-19" avant toute intervention,
- ✓ protégez les autres salariés, en évitant un attroupement autour de la personne suspecte et en faisant respecter la distanciation physique.

2. Isolez la personne suspecte :

- ✓ appliquez les gestes barrières : garder une distance d'au moins un mètre avec elle, lui demander de se laver les mains avec du savon ou à défaut avec une solution hydro alcoolique et lui faire mettre un masque (de préférence masque chirurgical, à défaut masque de catégorie 1),
- √ dans le cas d'une activité en intérieur, guidez la personne vers le local dédié. Dans le cas d'une activité en extérieur, isolez-la du reste du groupe,
- √ demandez à la personne de se mettre dans la position où elle se sent le mieux, en évitant qu'elle ou que quelqu'un d'autre puisse se blesser avant l'arrivée des secours.
- **3. Evaluez pour orienter : recherchez les signes de gravité :** difficultés respiratoires (essoufflement, respiration rapide, difficultés à parler, difficultés à finir ses phrases sans pause), coloration bleue (lèvres, extrémités), perte de connaissance, confusion, somnolence.

Si le salarié ne présente pas de signe de gravité :

- demandez lui de contacter son médecin traitant ou tout autre médecin. Un appel au 15 permet de tracer l'appel au médecin et la décision du retour à domicile,
- ✓ organisez ensuite son retour à domicile, selon l'avis médical, en suivant la procédure interne à l'entreprise. Quelle que soit la modalité de transport retenue, le port du masque est indispensable. Les transports en commun doivent être évités.

Si le salarié présente des signes de gravité ou en cas de doute :

- ✓ composez le 15 en restant à proximité de la personne,
- ✓ au téléphone, présentez-vous, présentez en quelques mots la situation (Covid-19, pour qui, quels symptômes), donnez son numéro de téléphone et précisez la localisation et les moyens d'accès. L'assistant de régulation vous passera un médecin qui donnera la conduite à tenir,
- ✓ si l'envoi des secours est décidé par le 15, organisez l'accueil des secours et restez à proximité de la personne en les attendant. En cas d'éléments nouveaux importants, rappeler le 15.



<u>Cas de Covid-19 en entreprise</u> La MSA vous conseille sur la conduite à tenir



Nettoyer et désinfecter suite à un cas d'infection

Le Covid-19 est un virus fragile et sensible aux tensioactifs présents dans tous les produits de nettoyage (savons, dégraissants, détergents et détachants). Il peut persister plusieurs heures sur les surfaces sèches et quelques jours sur des surfaces humides. Il est préférable d'attendre un délai de quelques heures avant de nettoyer le sol et chaque zone du poste de travail occupée ou utilisée par le salarié suspect d'infection.



Balisez les zones concernées pour éviter toute contamination secondaire des salariés.

Aérez les locaux utilisés par le cas suspect quand c'est possible.

Equipez les personnes en charge du nettoyage avec a minima des gants de ménage et une surblouse à usage unique. D'autres protections sont à ajouter en fonction des fiches de données de sécurité des produits utilisés (par exemple pour le risque chimique : des gants norme EN 374).

Pour nettoyer les sols et surface :

Utilisez des produits ayant des caractéristiques désinfectantes, en tenant compte du respect du dosage et du temps d'application (voir fiche technique du produit) et ne pas mélanger avec d'autres produits.

Il est ainsi important de ne pas mélanger les produits à base d'eau de javel avec d'autres produits désinfectants, cela peut produire des dégagements de chlore (gaz mortel).

Respectez la procédure suivante :

- ✓ nettoyez les sols et surfaces avec un bandeau de lavage à usage unique imprégné d'un produit détergent,
- √ rincer à l'eau du réseau avec un autre bandeau de lavage à usage unique,
- ✓ laisser sécher.
- √ désinfecter les sols et surfaces avec des produits virucides aux normes NF EN 14476 ou avec de l'eau de javel diluée,
- √ éliminez les bandeaux à usage unique et les déchets produits par la personne infectée dans un double sac plastique étanche, éliminé par la filière classique des ordures ménagères,
- ✓ lavez ensuite les gants à l'eau et au savon, puis se laver les mains dès le retrait des gants,
- ✓ aérez après le nettoyage.

Les conseillers en prévention, médecins et infirmiers du travail de votre MSA sont à votre disposition pour toute question complémentaire sur ces mesures à suivre.



<u>Cas de Covid-19 en entreprise</u> La MSA vous conseille sur la conduite à tenir



Annexes

Exemple de contenu de la formation des référents Covid-19

La formation peut aborder :

- ✓ les gestes barrières, notamment le lavage/désinfection itératif des mains,
- ✓ le respect de la distanciation avec le reste du personnel, le bon usage des protections individuelles, notamment les masques,
- ✓ les principaux symptômes évocateurs de Covid-19,
- √ les critères de gravité nécessitant l'appel du 15,
- ✓ les choix faits dans l'entreprise pour la mise en application des consignes,
- ✓ le protocole de prise en charge d'une personne symptomatique dans l'entreprise,
- ✓ le protocole d'aide au repérage des personnes contact à risque,
- √ les modalités de "tracing" de ces personnes par la plateforme "contact Covid-19".

La MSA met à disposition une <u>vidéo e-learning</u> afin d'apporter des connaissances aux référents Covid-19 en entreprise.

Exemple de tableau pour aider à identifier des personnes ayant eu un contact à risque* avec un cas suspect

	Nom et prénom	N° INSEE	Contact < 1m en face à face	Espace confiné ≥15 min	Toux ou Eternuement en face à face	Elève ou enseignant	Personne contact a risque (au moins un oui)	Personne contact a risque négligeable (aucun oui)
1			Oui/non	Oui/non	Oui/non	Oui/non		
2			Oui/non	Oui/non	Oui/non	Oui/non		
3			Oui/non	Oui/non	Oui/non	Oui/non		
4			Oui/non	Oui/non	Oui/non	Oui/non		

^{*} personnes ayant eu des contacts à risque avec un cas confirmé ou probable à partir de 48 heures précédant l'apparition de ses symptômes et jusqu'à son isolement, en l'absence de mesures de protection efficaces pendant toute la durée du contact : hygiaphone ou autre séparation physique (vitre), masque chirurgical ou FFP2 porté par le cas où le contact, masque grand public fabriqué selon la norme AFNOR ou équivalent porté par le cas et le contact.

Un contact à risque est une personne :

- ✓ ayant partagé le même lieu de vie que le cas confirmé ou probable,
- ✓ ayant eu un contact direct avec un cas, en face à face, à moins d'un mètre, quelle que soit la durée (ex. conversation, repas, flirt, accolades, embrassades). En revanche, des personnes croisées dans l'espace public de manière fugace ne sont pas considérées comme des personnes-contacts à risque,
- ✓ ayant prodigué ou reçu des actes d'hygiène ou de soins,
- ✓ ayant partagé un espace confiné (bureau ou salle de réunion, véhicule personnel ...) pendant au moins 15 minutes avec un cas ou étant resté en face à face avec un cas durant plusieurs épisodes de toux ou d'éternuement,
- √ étant élève ou enseignant de la même classe scolaire (maternelle, primaire, secondaire, groupe de travaux dirigés à l'université).

(source : Santé publique France - 7 mai 2020)

